

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Désignation de  
représentants

**OBJET :**  
ADHESION A  
L'AGENCE  
DEPARTEMENTALE  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT  
(ADIL) ET  
DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS A  
L'ASSEMBLEE  
GENERALE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

02 OCT. 2019

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOLI Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absentes** :

Mme CHOPIN Marie-Christine,  
Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire** : M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré pour l'année 2019 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute Garonne (ADIL). Cette association regroupe des juristes spécialisés dans le droit du logement et de l'urbanisme. Elle apporte des conseils et des informations juridiques en faveur des particuliers, des professionnels et des collectivités.

En lien avec l'ADIL 31, le Département a approuvé la création de cette agence dans l'Aude, par délibération du Conseil Départemental du 10 juillet 2019.

L'accueil et le conseil seront organisés sur rendez-vous dans les locaux du siège de l'ADIL de l'Aude et dans différents lieux de permanence sur le territoire du département. Une permanence téléphonique ainsi que des conseils par courriel viendront compléter cette intervention (à cet effet, une page internet dédiée aux activités de l'ADIL de l'Aude sera créée).

Conformément à l'article 2 des statuts de l'Association départementale pour l'information sur le logement, la Commune, en tant que membre actif, doit être représentée au sein à l'Assemblée générale de l'ADIL au par un membre du Conseil Municipal.

Il convient de procéder à la désignation de ce représentant pour cette instance.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes pour représenter la Commune :

- Membre Titulaire : François DEMANGEOT
- Membre suppléant : M. Jean-François VERONIN-MASSET

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'adhésion à l'ADIL de l'Aude lors de son assemblée générale constitutive qui se tiendra le 14 octobre 2019

**AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 250.00Euros

**DESIGNE** M. François DEMANGEOT, en qualité de titulaire et M. Jean-François VERONIN-MASSET, en qualité de suppléant, pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADIL de l'Aude

**ADOpte A L'UNANIMITE**

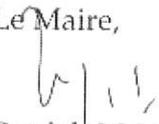
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L.2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.



Le Maire,

  
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>01 OCT. 2019</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>30 SEP. 2019</b>
Par publication le : <b>02 OCT. 2019</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

